



Terrasses : Non respect de la loi, lettre sans réponse du Ministère de la Santé !

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 23 mai 2013

J'ai fait parvenir un courrier en janvier à la Ministre de la Santé pour l'alerter sur le non respect de la loi Evin à Marseille sur les terrasses , bars et restaurants fermées plafonds et murs.

Mes interventions en 2011 auprès du Préfet sont restées sans réponses.

Est -il plus efficace de s'adresser directement au Ministre de l'intérieur ?

En prévoyance des mois où renaîtront ces terrasses .

Ce gouvernement semble encore plus sourd que le précédent à faire appliquer cette loi . Mystère

Cordialement

BF

Réponse :

Notre association attend avec sérénité la décision que va prendre la Cour de Cassation très prochainement dans l'affaire qui l'oppose à des établissements parisiens qui n'avaient pas respecté la législation pour leurs terrasses.

Vous souhaitez écrire au Ministre de l'intérieur, mais auparavant avez-vous concrètement déposé une plainte auprès du commissariat contre les établissements que vous avez identifiés ? Cette action peut permettre, en effet, de sensibiliser les établissements en question sur ce type d'infraction à la loi Evin. Il est aussi possible dans le cas où cette plainte ne serait pas suivie d'effets de [déposer une plainte](#) plus officielle auprès du procureur de la République.

Une sensibilisation du Ministère de l'intérieur sur ce problème reste aussi une action constructive et informative.

Mais [l'adhésion](#) en grand nombre à l'association reste un des moyens certains de voir disparaître ces contournements de la loi car elle donne plus de poids à notre action.